

# ALGERI

# A

4<sup>ème</sup> Réunion des Etats parties au Programme  
d'Action des Nations unies pour la prévention  
et la lutte contre le commerce illicite des  
armes légères sous tous ses aspects

-----

Déclaration  
de la Délégation Algérienne

-----

« **Coopération transfrontalière** »

New York, le 14 juin 2010

## **Monsieur le Président**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la 4<sup>ème</sup> biennale et vous assurer de son entière coopération.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

## **Monsieur le Président,**

L'Algérie s'associe aux Déclarations faites par les distingués représentants d'Indonésie et du Nigeria aux noms des PNA et du Groupe africain.

La prévention et la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constitue un élément important, voire, fondamental, pour empêcher la prolifération de ces armes.

L'Algérie réaffirme son engagement pour la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations unies pour la prévention, la lutte et l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et sa promotion aux plans régional et international. A cet égard, mon pays ne cesse de déployer d'intenses efforts, pour juguler ce trafic notamment au niveau de ses frontières en dépit de l'étendue de ces frontières terrestres et maritimes d'autant qu'elle a eu à affronter, de par le passé, un terrorisme des plus barbares qui s'alimentait en armes par le biais des réseaux transfrontaliers de contrebande en tout genre.

Outre l'adaptation de la législation et réglementation existantes qui prévoient de lourdes peines assorties d'amendes pour les contrebandiers à des fins dissuasives, l'Algérie a poursuivi, durant ces dernières années, le renforcement du dispositif opérationnel destiné à contrecarrer l'action des filières criminelles et terroristes pour introduire les armes sur le territoire national. C'est ainsi que des postes de surveillance ont été mis en place le long des

frontières pour servir d'apport aux gardes frontières et aux agents des douanes pour lutter contre les filières terroristes, de contrebande et autres organisations criminelles.

Par ailleurs, des barrages mixtes regroupant les services de sécurité et ceux des douanes sont également dressés dans les régions où les trafics illicites, dont celui des armes légères et de petit calibre, sont les plus répandus, en particulier dans les régions frontalières avec les pays de la bande sahélo-saharienne.

**Monsieur le Président,**

Comme l'indique le Programme d'Action, la coopération régionale et sous-régionale sont essentielles pour assurer un contrôle effectif des frontières et parvenir à juguler le commerce illicite des armes légères. Ceci nous amène à évoquer la coopération avec les pays du Sahel, où l'Algérie est engagée depuis plusieurs années dans une coopération transfrontalière avec les pays de la région. Cette coopération s'est traduite à travers des programmes de formation des agents de sécurité et des services des douanes pour permettre à ces pays de développer leurs capacités administratives, techniques et opérationnelles en la matière.

La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans cette région sahélo-saharienne ne peut qu'inciter à redoubler d'efforts et de renforcer la coopération entre les Etats de la région dans leur combat contre ce fléau. Elle requiert également un soutien conséquent de la part des pays développés et des organisations internationales concernées pour renforcer les capacités des pays du Sahel et du Sahara à faire face à ces défis.

C'est dans cet esprit que s'est tenue à Alger, en mars 2010, la conférence des MAE des Etats de la région du Sahel et du Sahara pour examiner et prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre le terrorisme et les fléaux annexes. Cette réunion qui constitue un jalon important dans la lutte antiterroriste a été suivie par une réunion des Chefs d'Etat major des armées et des services de sécurité des pays de la région, en avril. Cette dernière rencontre a permis de dégager les mesures pratiques et opérationnelles visant

à coordonner la lutte contre les réseaux terroristes et les fléaux complexes.

L'Algérie demeure favorable à l'élaboration d'instruments juridique régionaux et sous-régionaux contraignants sur le contrôle transfrontalier des armes afin de mieux coordonner l'action commune et développera la coopération en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères.

**Monsieur le Président,**

Il est également important de souligner le rôle que joue le Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le terrorisme qui relève de l'Union Africaine et dont le siège est à Alger, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et les phénomènes qui lui sont liés tel que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

C'est ainsi que le centre a, notamment, organisé en collaboration avec les gouvernements italien et allemand, en mars 2010, un atelier sur le trafic d'armes transfrontalier.

Cet atelier a réuni des représentants de 14 pays ouest africains ainsi que des experts de l'Union Africaine, de la CEDAO, d'Interpol, et de la Commission Européenne aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a donné lieu à une série de recommandations visant le renforcement des capacités de ces pays en matière de douanes, de contrôle transfrontalier et de trafic d'armes.